

MINISTÈRE DU PLAN

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

CENTRE NATIONAL DE LA
STATISTIQUE ET DES ETUDES
ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE

du 9/11/82

Decret n° 82/995 /III/CNSEE/DAF

portant titularisation et nomination
au titre de l'année 1977 de Monsieur
ECHIBOZA MOE POATY Jean-Charles In-
génieurs Statisticien Economiste
Stagiaire.

VISAS :

C N S E E

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

VU la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
de l'article 47 de la constitution ;

VU la loi n° 15/62 de 3-2-62 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;

VU l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
ment sur le solde des fonctionnaires ;

VU le décret n° 62/130/MP du 9-5-62 fixant régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

VU le décret 62/197/FP du 5-7-62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°
15/62 du 3-2-62 susvisée ;

VU le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la no-
mination et à la nomination et à la révocation des fonc-
tionnaires de la catégorie AI ;

VU le décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut
commun des cadres du personnel technique des services de
la Statistique ;

VU le décret n° 63/81 du 26-3-63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués les stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

VU le décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

VU le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
remplaçant le décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la Ré-
publique Populaire du Congo ;

VU le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

VU le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomi-
nation des membres de Conseil des Ministres ;

VU le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des membres du
Conseil des Ministres ;

.../...

Vu le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux Intérim des Membres du Gouvernement;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'Avancement en date du 16.1.1981

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur TCHIBOTA MOE POATY Jean-Charles, Ingénieur Statisticien Economiste Stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Techniques (Statistique) en service au CENAGES à Brazzaville est titularisé et nommé au 1^{er} échelon de son grade indice 830 pour compter du 22 Janvier 1977 ACC néant.

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

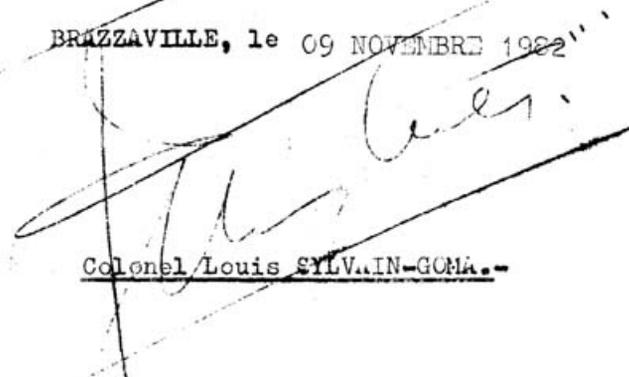
Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Plan



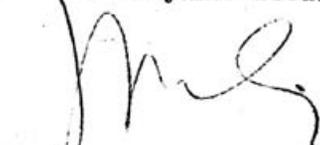
Pierre MOUSSA.-

BRAZZAVILLE, le 09 NOVEMBRE 1982



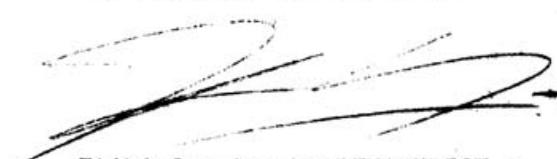
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale



Bernard COMBE MATSIONA

Le Ministre des Finances



Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
D.F.P.	3
D.B.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
CENAGES	2
Intéressé	1
Dossier.....	3

